

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-06-25-11 | Dotation politique de la ville 2026 (DPV 2026) - Projets "Bien grandir en Quartiers politique de la ville (QPV) à Saint-Etienne-du-Rouvray" - Demande de subvention
Sur le rapport de Madame Anne-Emilie Ravache**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 19 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le 25 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quérueil, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Monsieur David Fontaine.

Etaient excusé·es :

Madame Laetitia Dos Santos.

Secrétaire de séance :

Madame Léa Pawelski

Exposé des motifs :

PP3-H : "Habiter, rénover et transformer" / habitants et usagers

Monsieur le Préfet a informé Monsieur le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray par un courrier du 8 avril 2026 que, la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray était retenue pour bénéficier de la Dotation politique de la ville 2026.

Les projets financés par cette dotation doivent répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans le nouveau contrat de ville pour la période 2024-2030 porté par la Métropole Rouen Normandie.

Ils concernent les quartiers prioritaires définis par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, soit pour Saint Etienne du Rouvray, les quartiers : Château Blanc, Thorez-Grimau, Hartmann-La Houssière et Buisson Gallouen.

A l'occasion du comité interministériel de la ville (CIV) qui s'est tenu le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes, le gouvernement a initié la mise en œuvre du plan « Quartier 2030 » et présenté un plan d'action qui vise notamment à améliorer l'accès aux services publics et aux politiques publiques dans les quartiers prioritaires de la ville.

Il est donc nécessaire de prioriser en 2026 les projets qui répondent aux priorités fixées par le CIV, notamment les opérations d'investissement qui permettent d'améliorer les services publics locaux dans le domaine éducatif, de la petite enfance (crèches), de l'accès aux soins (centres de santé) et du sport.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La circulaire ministérielle n°ATDB2607672C du 1er avril 2026 relative à la dotation politique de la ville 2026,

Considérant :

- Le projet de Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Les objectifs prioritaires définis par la convention cadre du contrat de ville adoptés par la Métropole Rouen Normandie pour la période 2024-2030,
- Les priorités fixées par le CIV du 27 octobre 2023,
- L'opération d'adaptation et rénovation des espaces petite-enfance (crèche associative) et jeunesse (espace multimédia et loisirs) situés à l'espace commercial du Rouvray et la création d'un espace ludique, éducatif et de loisirs au parc Youri Gagarine,
- Le coût global estimatif du projet estimé à 950 152,04 € HT et 1 149 263,55 € TTC,
- La possibilité pour cette DPV 2026 de solliciter un montant de 760 121,63 € pour la totalité de l'opération, soit un taux de participation à hauteur de 80 %,

Décide :

- De solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation politique de la ville 2026 d'un montant de 760 121,63 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 26/06/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260625-lmc144169-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 juin 2026